

Conseil Exécutif du 29 mai 2009

DELIBERATION N° 155-2009

ATTRIBUTION DE MARCHES

**TRAVAUX DE MODIFICATION DES MENUISERIES
DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF**

**LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU la délibération n° 56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Territorial ;

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28,

VU le Budget de l'Archipel pour 2009 ;

SUR le rapport de son Président :

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le marché pour la réalisation des travaux de modification des menuiseries du Centre Culturel et Sportif de Saint-Pierre est attribué à l'entreprise Construction des Iles pour un montant de 24 934,60 €.

Article 2 : Les crédits correspondants sont imputables au budget 2009 – chapitre 23 – nature 231351 – fonction 33 - enveloppe 13116.

Article 3 : Le Président du Conseil Territorial est autorisé à signer les actes nécessaires à la conclusion des contrats correspondants.

Adopté

5 voix pour
X voix contre
X abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,

Stéphane ARTANO.

